

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00681 Numéro SIREN : 850 730 813 Nom ou dénomination : GRAPES
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000737

Société SAS GRAPES
4 allée Marquise de Sevigne

26700 PIERRELATTE



COMPTES ANNUELS

Cabinet Gilles DEVES
26 rue Paul Sabatier
BP 41
26701 PIERRELATTE Cedex

ANNEXE

SOMMAIRE

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 27/04/2019 au 31/10/2020

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2020 19	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		500		500	
10130000 CAPITAL		500		500	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		869		869	
Total I		1 369		1 369	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		104 745		104 745	
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS		104 745		104 745	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		153		153	
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		153		153	
AUTRES DETTES		6 737		6 737	
46860000 CHARGES A PAYER		6 737		6 737	
Total IV		111 635		111 635	
TOTAL GENERAL		113 004		113 004	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2020 19	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	572 026		572 026	
70700000 VENTES VINS FRANCE 20%	1 825		1 825	
70792000 VENTES CEE	3 000		3 000	
70792001 VENTE DE VIN - US	567 201		567 201	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 280		5 280	
70892000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES EXO	5 280		5 280	
Chiffre d'affaires NET	577 306		577 306	
AUTRES PRODUITS	1		1	
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	1		1	
Total des Produits d'exploitation	577 307		577 307	
ACHATS DE MARCHANDISES	375 491		375 491	
60710000 ACHAT VINS EXO	375 491		375 491	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	199 057		199 057	
60660000 PETITES FOURNITURES 20%	1 139		1 139	
60660100 PETITES FOURNITURES EXO	15 351		15 351	
61100000 PRESTATIONS DE SERVICES EXO	3 595		3 595	
61110000 PRESTATION SE SERVICES EXO	22 130		22 130	
61111000 PRESTATION ADMINISTRATIVES	4 167		4 167	
61810000 ABONNEMENT GANDI.NET	14		14	
62220000 COMMISSION S/VENTE EXO	72 795		72 795	
62221000 COMMISSION S/VENTE SCEA SEVIGN	66 485		66 485	
62223000 COMM.ET COURTAGE DIVERS 20%	3 556		3 556	
62260100 HONORAIRES COMPTABLES	2 460		2 460	
62260500 HONORAIRES INFORMATIQUE	110		110	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX E	39		39	
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS 20%	407		407	
62340000 CADEAUX CLIENTS EXO	66		66	
62410000 FRAIS DE TRANSPORT	1 790		1 790	
62420000 TRANSPORT SUR VENTES EXO	1 901		1 901	
62421000 TRANSPORT S/VENTE 20%	1 979		1 979	
62780000 FRAIS BANCAIRES EXO	930		930	
62781000 FRAIS BANCAIRES 20%	142		142	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 028		1 028	
63740000 FRAIS DE DOUANE	265		265	
63781000 TAXE INTERPRO. EXO	764		764	
AUTRES CHARGES	173		173	
65400000 CREANCE IRRECOUVRABLE EXO	173		173	
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	0		0	
Total des Charges d'exploitation	575 750		575 750	
Résultat d'exploitation	1 557		1 557	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	535		535	
66160000 INTERETS BANCAIRES	535		535	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

Société par Actions Simplifiée GRAPES

Au capital de 500€

Siège social : 4 Allée Marquise de Sévigné – FR 26700 Pierrelatte

850 730 813 RCS Romans

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 28 DECEMBRE 2020
--

L'an 2020

Le lundi 28 décembre

A 10 heures 10 minutes.

Les associés de la société GRAPES, SAS au capital de 500 euros divisés en 50 parts sociales, dont le siège social est à Pierrelatte (26700). Pour des raisons de pandémie, Covid19 il est recommandé de limiter les contacts physiques, les associés se sont réunis à distance en réunion digitale via la plateforme Teams, sur convocation/invitation qui leur a été adressée individuellement, par courriel, par la gérance.

Il est établi un rapport de présence attestant la participation à l'assemblée des actionnaires présents ainsi que des éventuels représentants et mandataires des actionnaires non participant.

L'assemblée est présidée par Mme Marion Girard, présidente de la société,

Le président communique à l'assemblée le rapport de participation à distance dont il résulte que, sont présents :

- M. Philippe Menesplier propriétaire de 25 parts sociales, numérotées de 1 à 25 inclus,
- M. Sébastien Girard, propriétaire de 25 parts sociales, numérotées de 26 à 50 inclus ;

Soit au total deux associés participant ou représentés, totalisant la totalité des parts.

En conséquence, le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- Le rapport de participation à la réunion digitale ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2020
- Approbation des éventuelles conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires
- Rémunération du président
- Achat de matériel
- Mandat au président pour conclure un contrat de factoring
- Questions diverses

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte :

Crise Covid19 : grosse incidence sur marché du vin en France, moins d'acheteur.

Consolider contrats au niveau juridique, pour assurer nos positions.

Voir si bloquer des volumes sur années à venir car prix bas vu conjoncture, but : essayer de bloquer prix en prévision après Covid19.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2020 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de 869 euros, sont affectés comme suit :

- dotation à la réserve légale : à concurrence de 50 euros ; la réserve légale à l'issu de cette affectation est dotée à concurrence de 1/10^{ème} du capital social ;
- dotation aux réserves statutaires : 819 euros ;

Il n'est pas attribué de dividendes aux associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution